



Charte de contribution à l'agenda participatif du site eybens.fr

Cette charte pose un cadre pour la contribution et la modération de l'agenda en ligne eybens.fr

> Les événements diffusés dans cet agenda

L'agenda du site eybens.fr relaye :

- **des manifestations publiques.** Merci de préciser si ces manifestations sont limitées en nombre de personnes, sur réservation, inscriptions, payantes....
- **qui se passent sur le territoire de la commune d'Eybens.** Pour des manifestations extérieures à la commune organisées par des acteurs eybinois : contacter le service communication de la Ville.

Cet agenda ne relaie pas :

- les réunions ou meetings politiques
- les manifestations à caractère religieux (messes, prières, veillées, conférences...)
- les réunions à caractère privé ou familial ou manifestations commerciales d'entreprises
- les réunions des instances dirigeantes d'associations (Conseil d'administration, bureaux etc.), à l'exception des assemblées générales.

> Votre contribution

- La proposition doit être envoyée bien en amont de l'événement, dans l'idéal 15 jours à l'avance, afin d'avoir le temps de la valider et de l'annoncer plusieurs jours sur le site internet. **Un délai de 7 jours ouvrés minimum avant l'événement est attendu.** Passé ce délai, la demande ne pourra pas être traitée.
- Lors de l'envoi de leur contribution, via le formulaire en ligne, les contributeurs s'engagent sur le contenu des informations et sur leur légitimité à les communiquer.
- Les textes transmis doivent être renseignés correctement et clairement, avec toutes les informations pratiques nécessaires pour l'internaute, sans raccourci de type texto pour faciliter le traitement de la demande. Les contenus ne doivent contenir aucun propos à caractère discriminatoire ou diffamatoire.

- Il est de la responsabilité du contributeur de transmettre des images dont il a la propriété ou de s'assurer qu'elles sont libres de droit. Merci de mentionner les crédits pour les photos ou les visuels lorsque vous avez les droits de reproduction. Par ailleurs, le contributeur doit s'assurer que l'éventuel droit à l'image des personnes présentes sur les photos transmises est respecté (autorisations écrites).
- Le contributeur doit fournir des images dans des formats adaptés (jpeg ou png) en suivant les conseils donnés en introduction du formulaire en ligne (et précisé ci-dessous également). En cas d'absence d'image transmise, le service communication illustrera l'événement avec un visuel générique utilisé sur le site eybens.fr
- En contribuant à l'agenda, les déposataires acceptent la diffusion des données transmises (images, textes et éventuelles données personnelles comme les adresses, le téléphone ou le courriel). Ces informations doivent être valides.
- Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans une base de données par le service communication de la Ville d'Eybens pour annoncer l'événement en ligne sur le site internet de la Ville. Elles sont conservées par le service communication jusqu'à la date de fin de l'événement incluse.
Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service communication par mail : communication@ville-eybens.fr

EN PRATIQUE

- **Tous les champs marqués d'un* sont obligatoires**
- Le fichier image est obligatoirement un .JPG ou un .PNG (un PDF ne fonctionnera pas).
- Assurez-vous que le nom de votre fichier image ne contienne pas d'apostrophe (cela créera une erreur et vous empêchera de déposer votre agenda)
- La largeur de l'image fournie doit être au minimum de 700 pixels
- Le champ "**Résumé**" doit être court (une ou deux phrases). Le reste du contenu doit se trouver dans le champ "**Description**"
- Si l'évènement déposé dure une journée, renseignez seulement le champ "date de début de l'évènement"
- Merci de rédiger correctement vos informations (ne pas écrire l'intitulé tout en majuscules) et de veiller à l'orthographe
- Lire et accepter la charte de contribution

> La modération par le service communication

- Lors de chaque envoi d'une proposition via le formulaire en ligne, le service communication de la Ville d'Eybens étudie la proposition, vérifie si le cadre cité ci-dessus est bien respecté et valide la proposition. Si la proposition est validée, vous recevrez un message de confirmation. Si elle n'est pas validée, le service vous en informe ou vous demande des informations complémentaires.

- Le service communication en sa qualité de modérateur, se réserve le droit de modifier les propositions des contributeurs dès lors que l'information publiée nécessite une réécriture.
- Le service communication se réserve le droit de supprimer des propositions insuffisamment renseignées qui contreviendraient aux règles éditoriales du site et au cadre juridique de l'information-communication. Tout propos à caractère diffamatoire, raciste, agressif ou injurieux est interdit et sera supprimé sans préavis.
- Les informations transmises via ce formulaire apparaîtront toujours dans la page Agenda du site <https://www.eybens.fr/4-agendas.htm>
Le service communication définit la thématique correspondant à l'événement. A noter, la contribution dans l'agenda ne conduit pas automatiquement à une publication en page d'accueil du site eybens.fr ou dans la newsletter. La priorité est donnée aux informations municipales.
- Ces informations pourront éventuellement être relayées, dans d'autres supports de communication de la Ville en fonction des choix éditoriaux faits par la Ville (réseaux sociaux, journal, panneaux lumineux...).
- Vous pouvez faire remonter vos questions éventuelles via le formulaire dans le champs "descriptif" ou via le mail du service communication : communication@ville-eybens.fr